



# **Centre Communal d'Action Sociale**

## **Note de présentation du compte administratif 2018**

## **I-A – Section fonctionnement**

I-A-1 - Recettes de fonctionnement

I-A-2 - Dépenses de fonctionnement

a – Ventilation des dépenses

b – Ventilation des dépenses par action intégrant le coût du personnel

c – Dépenses générales de fonctionnement

c1 – Dépenses générales hors coût de personnel

c2 – Dépenses de personnel

d – Dépenses de gérontologie

d1 – Service maintien à domicile

d1-1 – Dépenses du service maintien à domicile hors coût de personnel

d1-2 – Dépenses de personnel

d2 – Service portage de repas

d2-1 - Dépenses du service portage de repas hors coût de personnel

d2-2 – Dépenses de personnel

d3 – Service assurant l’instruction des dossiers APA

e – Dépenses de solidarité

e1 – Service lien social

e1-1 – Dépenses du service lien social hors coût de personnel

e1-2 – Dépenses de personnel

e2 – Service solidarité/aides

e2-1 – Dépenses du service solidarité/aides hors coût de personnel

e2-2 – Dépenses de personnel

## **I-B – Section investissement**

I-B-1 - Recettes d’investissement

I-B-2 - Dépenses d’investissement

Le résultat de l'exercice 2018 du budget du CCAS présente, avant intégration des reports excédentaires de 2017, un résultat :

- excédentaire de 7 193,55 € pour la section de fonctionnement
- déficitaire de 13 378,23 € pour la section d'investissement.

A ces montants, il convient d'intégrer les résultats reportés de 2017, soit :

- 47 066,28 € pour la section de fonctionnement
- 41 267,62 € pour la section d'investissement.

Le résultat de clôture 2018 du budget du CCAS reports inclus, s'établit donc à :

- + 54 259,83 € pour la section de fonctionnement
- + 27 889,39 € pour la section d'investissement.

	Recettes	Dépenses	Reports 2017	Résultats 2018
<b>Fonctionnement</b>	1 325 087,51 €	1 317 893,96 €	47 066,28€	+ 54 259,83 €
<b>Investissement</b>	12 655,19 €	26 033,42 €	41 267,62€	+ 27 889,39 €

Le tableau ci-dessous permet de comparer les résultats par section entre les années 2017 et 2018 :

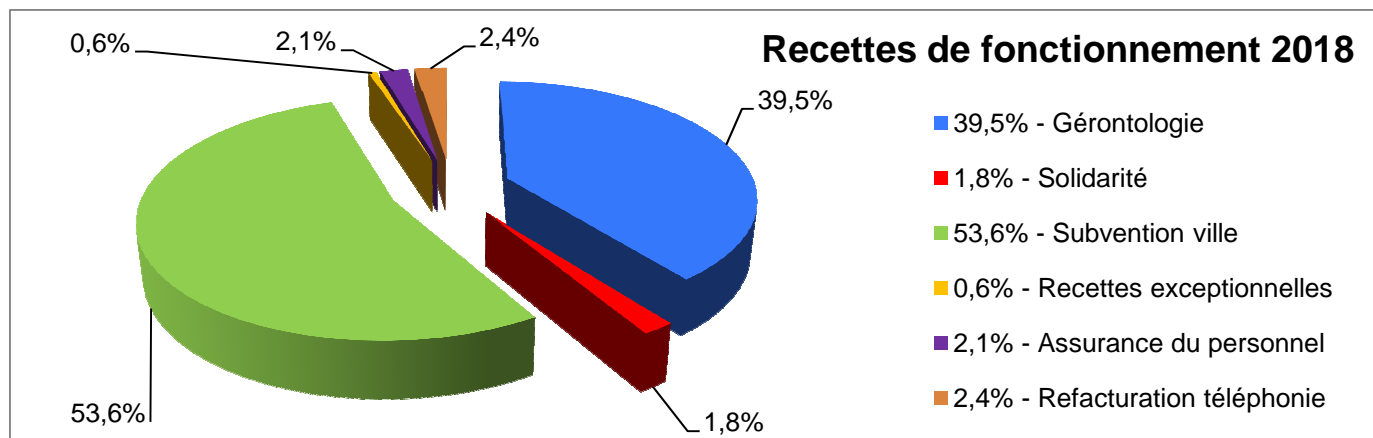
		CA 2017	CA 2018	Evolution	
<b>Section fonctionnement</b>	<b>Recettes</b>	1 210 089,22 €	1 325 087,51 €	114998,29 €	9,5%
	<b>Dépenses</b>	1 215 502,85 €	1 317 893,96 €	102391,11 €	8,4%
<b>Section investissement</b>	<b>Recettes</b>	14 163,88 €	12 655,19 €	- 1508,69 €	- 10,7%
	<b>Dépenses</b>	6 855,03 €	26 033,42 €	19178,36 €	280%

## I-A – Section fonctionnement

### I-A-1 - Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont constituées de :

- La subvention d'équilibre versée par la ville
- Des actions de gérontologie (Maintien à domicile - Portage de repas - Allocation personnalisée à l'autonomie (APA) versée par le Conseil départemental)
- Des actions de solidarité (Meyl'entraide – TAG - Activités personnes âgées)
- De la refacturation de la téléphonie à la ville, conformément à la convention entre les deux parties
- De l'assurance du personnel
- De recettes exceptionnelles



	CA 2017	CA 2018	Evolution	
<b>Gérontologie</b>				
Maintien à domicile - Portage de repas - Allocation personnalisée à l'autonomie (APA)	440 545,03 €	523 930,32 €	83 385,29 €	18,9 %
<b>Solidarité</b>				
Meyl'entraide - TAG - Activités personnes âgées	26 288,47 €	23 654,77 €	- 2 633,70 €	- 10%
<b>Subvention ville</b>	725 000,00 €	710 000 €	- 15 000 €	- 2,1%
<b>Recettes exceptionnelles</b>	16 643,29 €	7 557,12 €	- 9 086,17 €	- 54,6%
<b>Refacturation téléphonie</b>	0 €	31 951,43 €	31 951,43 €	-
<b>Assurance du personnel</b>	1 612,43 €	27 993,87 €	26 381,44 €	-
<b>Total</b>	<b>1 210 089,22 €</b>	<b>1 325 087,51 €</b>	<b>114 998,29 €</b>	<b>9,5%</b>

Le total des recettes réalisé en 2018 est en hausse de 114 998,29 € par rapport à celui de 2017. Cette augmentation est le résultat des variations de recettes propres à chacun des services :

- Gérontologie : les recettes augmentent de 83 385,29 € (+ 18,9%)
  - Maintien à domicile (prestation CCAS + participation Conseil départemental et caisses de retraite)  
Les recettes totales générées par l'activité de maintien à domicile augmentent de 39 200 € (+ 13%) principalement en raison de la mise en œuvre du CPOM signé avec le Conseil départemental de l'Isère, entraînant une prise en charge financière plus importante de la part du Département. Les recettes générées par la prestation du CCAS et les caisses de retraite sont stables par rapport à 2017.
  - Portage de repas  
Par rapport à 2017, les recettes augmentent de 13 580 € (+ 18,9%) principalement en raison de la hausse du nombre de bénéficiaires (+ 47%) et du nombre de repas livrés (+ 11,25%).
  - Allocation personnalisée à l'autonomie (APA)  
Les recettes progressent de 30 605 € (+ 44,6%) par rapport à 2017, en lien avec la nouvelle convention signée avec le Conseil départemental de l'Isère qui prévoit, en plus de l'instruction des dossiers, la rémunération de chaque modification apportée au dossier du bénéficiaire de l'APA.
- Solidarité : les recettes diminuent de 2 633,70 € (- 10%)
  - Activités proposées aux personnes âgées  
Les recettes sont en baisse de 3 595,94 € (- 15,4%) principalement en raison de la participation moins importante aux sorties d'été dont le nombre de participants a diminué de 21,7%
  - Meyl'entraide  
Les recettes augmentent de 984,74 € en parallèle de la hausse du nombre de rendez-vous (+ 25,5%) et de bénéficiaires (+ 11,3%)
- Subvention ville : le rôle de la subvention versée par la ville est de permettre au CCAS de réaliser un résultat proche de l'équilibre. Le fait que les autres recettes perçues par le CCAS en 2018 ont été plus importantes que prévu a permis de diminuer la subvention de la commune de 15 000 € (- 2,1%)
- Recettes exceptionnelles : elles diminuent de 9 086,17 € par rapport à 2017 qui avait vu l'association « vivre à domicile en sécurité » faire un don de 9 490 € au CCAS.
- Assurance du personnel : les recettes progressent fortement par rapport à 2017 (+26 381,44 €) en raison d'un nombre d'arrêt maladie plus important et d'un agent en congés maternité.

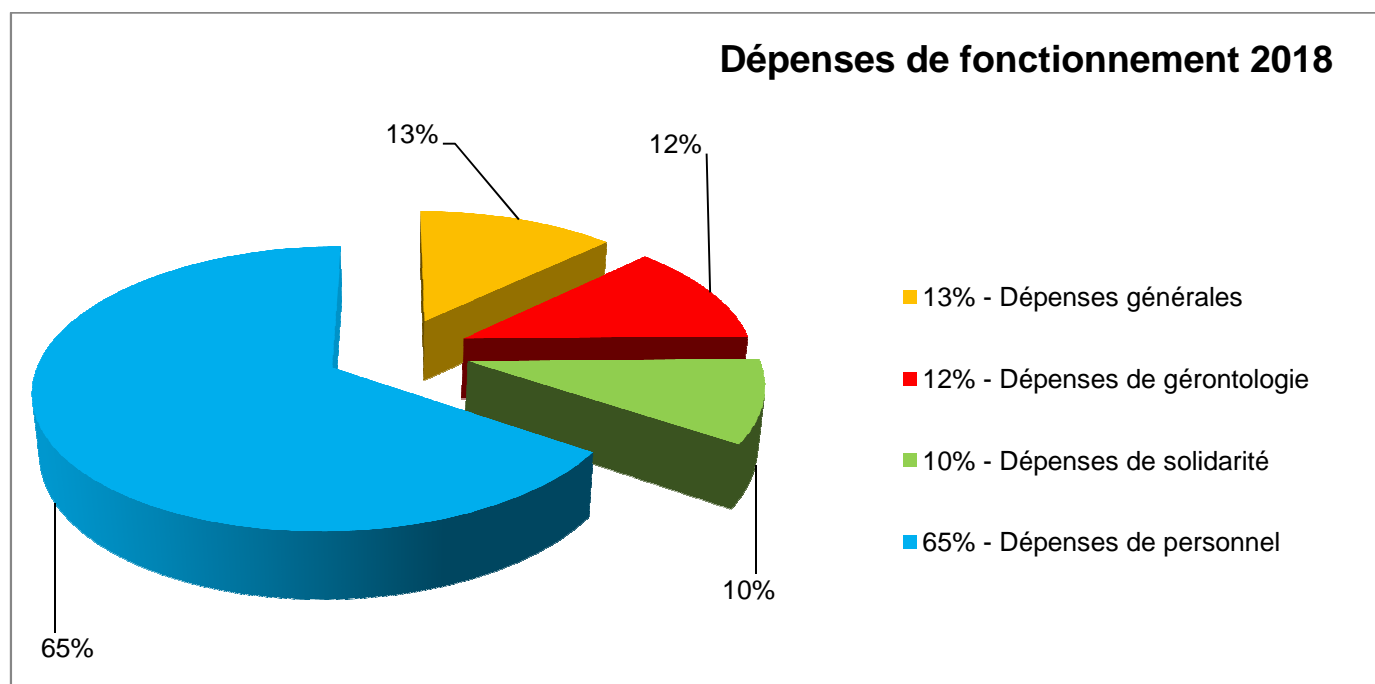
- Nouvelle recette : depuis fin 2017, le CCAS porte l'ensemble du marché de téléphonie de la commune et à ce titre, refacture à la ville sa consommation de l'année. Pour 2018, cette recette s'élève à 31 951,43 €

## **I-A-2 - Dépenses de fonctionnement**

### **a – Ventilation des dépenses**

Les dépenses de fonctionnement sont ventilées en quatre grandes masses :

- les dépenses générales de fonctionnement (13%)
- les dépenses de gérontologie (12%)
- les dépenses de solidarité (10%)
- les dépenses de personnel (65%)



Par rapport à 2017, le total de ces quatre grandes masses de dépenses progresse de 102 391,11 € (+ 8,4%) soit :

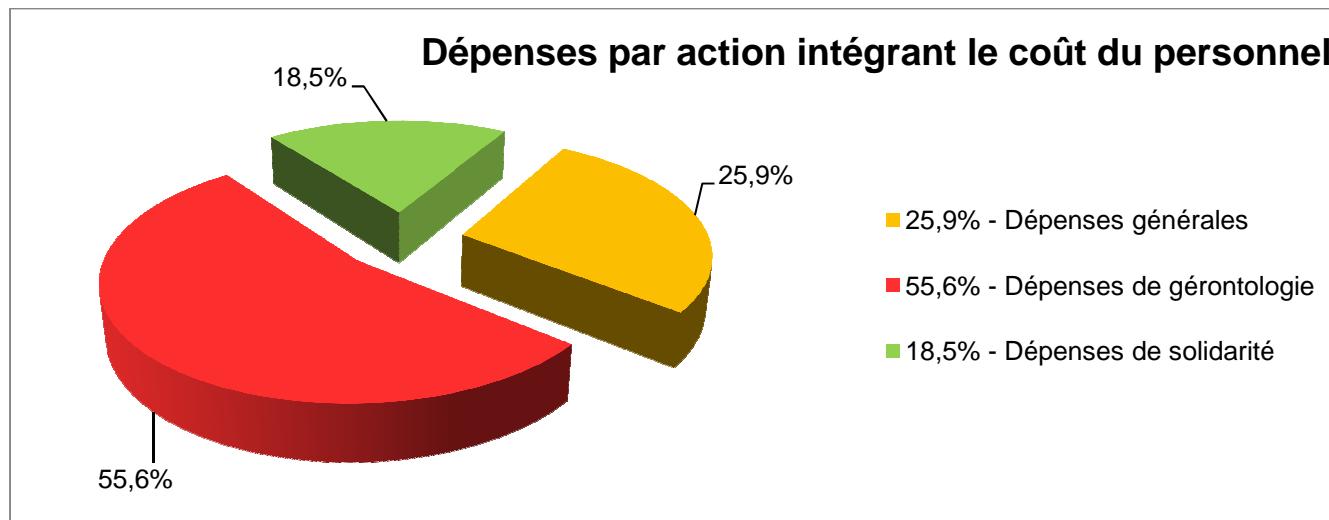
- dépenses générales de fonctionnement – 15 080,86 €
- dépenses de gérontologie + 11 640,92 €
- dépenses de solidarité – 9 192,78 €
- dépenses de personnel + 115 023,83 €

	2017	2018	Ecart	Evolution
<b>Dépenses générales de fonctionnement</b>	184 774,14 €	169 693,28 €	- 15080,86 €	- 8,2%
<b>Dépenses de gérontologie</b>	144 704,45 €	156 345,37 €	11640,92 €	8%
<b>Dépenses de solidarité</b>	136 647,29 €	127 454,51 €	- 9192,78 €	- 6,7%
<b>Dépenses de personnel</b>	749 376,97 €	864 400,80 €	115023,83 €	15,3%
<b>Total</b>	<b>1 215 502,85 €</b>	<b>1 317 893,96 €</b>	<b>102 391,11 €</b>	<b>8,4%</b>

### **b – Ventilation des dépenses par action intégrant le coût du personnel**

Afin de connaître le coût réel des actions du CCAS (fonctionnement général, gérontologie et solidarité), les dépenses de chacune d'entre elles sont ventilées en intégrant les dépenses de personnel correspondantes.

Dépenses par action intégrant le coût du personnel	Coût de la mission	Dépenses de personnel	Total	Répartition
Dépenses générales de fonctionnement	169 693,28 €	171 415,40 €	341 108,68 €	25,9%
Dépenses de gérontologie	156 345,37 €	576 029,99 €	732 375,36 €	55,6%
Dépenses de solidarité	127 454,51 €	116 955,41 €	244 409,92 €	18,5%



### **c – Dépenses générales de fonctionnement**

Le total des dépenses générales de fonctionnement (actions + personnel) s'élève à 341 108,68 € et augmente par rapport à 2017 de 7 471,73 € (2,2%).

Les dépenses générales de fonctionnement regroupent toutes les dépenses propres au fonctionnement du CCAS et sont constituées principalement de :

- Assurance
- Téléphonie
- Frais de déplacement et de mission
- Subvention au COS pour le personnel du CCAS
- Impression de catalogues et publication
- Fournitures administratives, affranchissement, documentation...
- Formation du personnel
- Convention d'assistance et de mise à disposition des locaux et services entre le CCAS et la ville
- Dotations aux amortissements
- Personnel administratif

	CA 2017	CA 2018	Ecart	Evolution
Dépenses générales	184 774,14 €	169 693,28 €	- 15 080,86 €	- 8,2%
Dépenses de personnel	148 862,81 €	171 415,40 €	22 552,59 €	15,2%
<b>Total</b>	<b>333 636,95 €</b>	<b>341 108,68 €</b>	<b>7 471,73 €</b>	<b>2,2%</b>

#### **❖ c.1 Dépenses générales de fonctionnement hors coût du personnel**

Elles diminuent de 15 080,86 € (- 8,2%) par rapport à 2017 pour les raisons suivantes :

- Baisse des dépenses de :

- Fournitures administratives (- 1 227,37 €) en raison du renouvellement de papier et enveloppes à en-tête fin 2017 et non reconduit en 2018.
  - Honoraires d'avocat (- 1 200 €) – La dépense réalisée en 2017 était exceptionnelle.
  - Frais d'affranchissement (- 2 008,26 €) – En 2018, il n'y a pas eu d'affranchissement autre que celui réalisé par le service courrier de la ville dont le coût de la prestation a été intégré au montant de l'assistance technique et mise à disposition de locaux facturé par la ville.
  - Assistance technique et mise à disposition des locaux par la ville (- 46 281,31 €) – La dépense 2018 est nettement inférieure à celle de 2017 d'une part en raison du fait que 2017 avait cumulé plusieurs rattrapages de facturation (mise à disposition de la piscine des Buclos pour les cours d'aquagym de 2014 à 2016 pour 12 110 € et solde de l'assistance technique 2016 pour 8 600 €) et d'autre part en raison d'une plus faible participation des services de la ville, et notamment de la commande publique pour un nombre de marchés moins important (- 29 050 €).
- Hausse des dépenses de :
    - Téléphonie (+ 23 763,54 €) – Depuis novembre 2017 et pour la durée du marché, le CCAS porte l'ensemble de la dépense de téléphonie de la commune.
    - Maintenance logicielle (+ 1 647 €) en lien avec la mise en place d'un nouveau logiciel métier pour l'ensemble des services du CCAS.
    - Formation du personnel (+ 7 195 €) en raison du renforcement de la formation dispensée aux aides à domicile et d'une nouvelle formation ayant pour but de mieux diagnostiquer et lutter contre l'exclusion numérique.
    - Dotations aux amortissements en lien avec les dépenses d'investissement réalisées au cours des années antérieures (+ 1 155,56 €).

#### ❖ **c.2 Dépenses de personnel**

Elles concernent le personnel affecté aux missions générales de fonctionnement du CCAS (accueil, pôle accueil-ressource et assistante administrative) ainsi que les dépenses concernant la totalité du personnel du CCAS (médecine du travail, assurance du personnel, validation de service pour la CNRACL...) et l'activité accessoire du Directeur général des services pour les missions de Directeur du CCAS jusqu'à septembre 2018.

Ces dépenses augmentent de 22 552,59 € par rapport à 2017 principalement en raison de l'arrivée, à compter de septembre 2018, d'un agent à mi-temps occupant le poste d'évaluation externe, et du versement à la ville du solde 2017 de mise à disposition d'un agent administratif.

#### **d – Dépenses de gérontologie**

Elles regroupent les dépenses du service de maintien à domicile, de portage de repas à domicile, du service assurant l'instruction des dossiers de demande d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la subvention versée à la Résidence autonomie Pré Blanc par le CCAS. Elles progressent de 76 912,71 € (+ 11,7%) par rapport à 2017.

	CA 2017	CA 2018	Ecart	Evolution
<b>Dépenses de gérontologie</b>	144 704,45 €	156 345,37 €	11 640,92 €	8%
<b>Dépenses de personnel</b>	510 758,20 €	576 029,99 €	65 271,79 €	12,8%
<b>Total</b>	<b>655 462,65 €</b>	<b>732 375,36 €</b>	<b>76 912,71 €</b>	<b>11,7%</b>

#### ❖ **d.1 Service de maintien à domicile**

Les dépenses du service de maintien à domicile regroupent principalement les dépenses de :

- Fonctionnement du service (vêtement de travail, fournitures diverses, maintenance informatique...)

- Télégestion
- Impression de documents d'information (loi 2002.2)
- Subventions versées à des associations d'aide à domicile (ADPA, AAPPUI)
- Personnel administratif et agents sociaux intervenant au domicile des bénéficiaires

	CA 2017	CA 2018	Ecart	Evolution
<b>Dépenses du service maintien à domicile</b>	17 702,64 €	10 360,80 €	- 7 341,84 €	- 41,5%
<b>Dépenses de personnel</b>	383 090,44 €	428 479,20 €	45 388,76 €	11,8%
<b>Total</b>	<b>400 793,08 €</b>	<b>438 840,00 €</b>	<b>38 046,92 €</b>	<b>9,5%</b>

✓ **d.1.1 Dépenses du service de maintien à domicile hors coût du personnel**

Elles diminuent de 7 341,84 € par rapport à 2017, principalement en raison de la baisse des coûts générés par le service de télégestion. En effet, en parallèle du marché de la téléphonie qui a entraîné une baisse significative du coût des communications, l'achat du logiciel métier du CCAS a permis de mettre fin aux contrats des différents prestataires intervenant dans le cadre de la télégestion.

✓ **d.1.2 Dépenses de personnel du service de maintien à domicile**

Par rapport à 2017, les dépenses de personnel du service de maintien à domicile progressent de 45 388,76 €, en raison d'un nombre d'arrêt maladie important au sein des aides à domicile et du recours systématique à des remplaçants vacataires, afin de maintenir la continuité du service. Le fait de devoir assurer le versement des salaires des agents titulaires absents tout en rémunérant les remplaçants a généré une dépense nettement supérieure aux prévisions.

❖ **d.2 Service de portage de repas à domicile**

Les dépenses du service de portage de repas à domicile sont constituées principalement de :

- Achat de repas auprès d'un fournisseur
- Location du véhicule réfrigéré pour le portage
- Frais d'annonce pour la passation du nouveau marché de fourniture de repas
- Fonctionnement du service (vêtement de travail, fournitures diverses)
- Personnel administratif et un agent social effectuant la livraison.

	CA 2017	CA 2018	Ecart	Evolution
<b>Dépenses du service portage à domicile</b>	70 501,81 €	94 834,57 €	24 332,76 €	34,5%
<b>Dépenses de personnel</b>	38 802,89 €	46 555,74 €	7 752,85 €	20%
<b>Total</b>	<b>109 304,70 €</b>	<b>141 390,31 €</b>	<b>32 085,61 €</b>	<b>29,4%</b>

✓ **d.2.1 Dépenses du service de portage à domicile hors coût du personnel**

Elles progressent de 24 332,76 € (+ 34,5%) par rapport à 2017 en raison de la hausse importante du coût de la fourniture de repas. L'exécution du marché attribué à la société SHCB en 2017 n'étant pas satisfaisante, celui-ci a été dénoncé en février 2018. Dans l'attente de l'attribution d'un nouveau marché début 2019, le CCAS a été dans l'obligation de se fournir auprès d'un nouveau prestataire, hors marché et à des prix nettement plus élevés.



✓ **d.2.2 Dépenses de personnel du service de portage à domicile**

Elles augmentent de 7 752,85 €, principalement en raison de l'arrêt maladie de l'agent titulaire du poste et de son remplacement par du personnel non titulaire, afin d'assurer la continuité du service.

❖ **d.3 Service assurant l'instruction des dossiers APA**

	CA 2017	CA 2018	Ecart	Evolution
<b>Dépenses de personnel</b>	88 864,87 €	100 995,05 €	12 130,18 €	13,7%

Les dépenses du personnel assurant l'instruction des dossiers APA (allocation personnalisée d'autonomie) progressent de 12 130,18 € par rapport à 2017. Cette augmentation est la conséquence du départ à la retraite au mois d'octobre 2018 d'un des agents de ce service. Cet agent a été remplacé à compter de début novembre mais le solde de ses heures supplémentaires lui a été versé en novembre et décembre, pour un coût total de 12 874,71 €

**e – Dépenses de solidarité**

Elles regroupent les dépenses du lien social, et de la solidarité (aides, plate-forme Meyl'entraide, subventions aux associations).

	CA 2017	CA 2018	Ecart	Evolution
<b>Dépenses de solidarité</b>	136 647,29 €	127 454,51 €	- 9 192,78 €	- 6,7%
<b>Dépenses de personnel</b>	89 755,96 €	116 955,41 €	27 199,45 €	30,3%
<b>Total</b>	<b>226 403,25 €</b>	<b>244 409,92 €</b>	<b>18 006,67 €</b>	<b>7,9%</b>

❖ **e.1 Lien social**

Les dépenses générées par les activités de lien social progressent de 18 006,67 € par rapport à 2017 et sont constituées principalement de :

- Sorties d'été (prestation + transport)
- Après-midis dansants
- Divers ateliers
- Activités physiques proposées aux personnes âgées
- Colis de Noël
- Fête de la nouvelle année
- Animation du réseau de bénévoles
- Lutte contre l'isolement « On sort »
- Semaine bleue

	CA 2017	CA 2018	Ecart	Evolution
<b>Dépenses lien social</b>	27 696,17 €	26 513,26 €	- 1 182,91 €	- 4,3%
<b>Dépenses de personnel</b>	34 593,78 €	49 484,95 €	14 891,17 €	43%
<b>Total</b>	<b>62 289,95 €</b>	<b>75 998,21 €</b>	<b>13 708,26 €</b>	<b>22%</b>

✓ **e.1.1 Dépenses du lien social hors coût du personnel**

Elles diminuent de 1 182,91 € par rapport à 2017 principalement pour les raisons suivantes :

- Baisse des dépenses :
  - Des sorties d'été (- 1 494,80 €). En raison d'un nombre de participants moins important qu'en 2017 (- 21,6%), le coût des visites et de la restauration a baissé, alors que la dépense générée par le transport est demeurée stable.
  - Des après-midis dansants (- 976,46 €), dont le nombre est passé de 6 en 2017, à 4 en 2018, entraînant une baisse de la dépense totale de cette prestation (animateur, alimentation et taxe Sacem).
  - Des ateliers « lien social » (- 939,46 €) dont les achats de fournitures réalisés en 2017 ont également été utilisés en 2018.
  - De la semaine bleue (- 796,43 €) dont la plupart des actions proposées aux personnes âgées l'étaient à titre gracieux (jardins partagés, tri et recyclage organisé par le CINE...).
- Hausse des dépenses :
  - De la cérémonie des vœux du Maire aux personnes âgées (1 595,02 €) en raison d'une double représentation de la prestation Gospel, permettant d'éviter, comme les années précédentes, la mise sur liste d'attente d'un certain nombre de personnes.
  - Des activités proposées aux personnes âgées (1 656 €) en raison du renforcement des actions de prévention du vieillissement (nouveau prestataire de gymnastique prévention santé et de yoga)

✓ **e.1.2 Dépenses de personnel du service lien social**

Le total des dépenses de personnel du service lien social progresse de 14 891,17 € en raison de l'arrêt maternité de l'agent en charge du poste (dont le salaire est maintenu en totalité par le CCAS) et de son remplacement pour la durée de son arrêt.

❖ **e.2 Solidarité**

Le total des dépenses de solidarité sont constituées principalement de :

- Aides aux vacances pour les personnes âgées et les enfants
- Des projets Noël solidaire et sortie famille-solidarité
- Lutte contre la précarité énergétique
- Aides de la commission permanente
- Plate-forme des solidarités Meyl'entraide
- Subventions de fonctionnement aux associations

	CA 2017	CA 2018	Ecart	Evolution
<b>Dépenses de solidarité</b>	108 951,12 €	100 941,25 €	- 8 009,87 €	- 7,4%
<b>Dépenses de personnel</b>	55 162,18 €	67 470,46 €	12 308,28 €	22,3%
<b>Total</b>	<b>164 113,30 €</b>	<b>168 411,71 €</b>	<b>4 298,41 €</b>	<b>2,6%</b>

✓ **e.2.1 Dépenses de solidarité hors coût du personnel**

Elles sont en baisse de 8 009,87 € par rapport à 2017 principalement pour les raisons suivantes :

- Baisse de la dépense de participation au « Plan local d'insertion pour l'emploi » (PLIE) de 12 897 €. Cette diminution fait suite au transfert de la compétence PLIE à la Métropole à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, et la fin du financement du CCAS à partir de cette date.
- Hausse des dépenses :
  - Aides versées par la commission permanente de 1 266,91 €.

- Subventions exceptionnelles de 4 750 €, dont 900 € versés à la Maison des Ombrages et 3 850 € à la Résidence autonomie Pré Blanc afin de palier à la hausse du coût de la fourniture des repas.

✓ **e.2.2 Dépenses de personnel « solidarité »**

Elles augmentent de 12 308,28 €, en raison de l'arrivée, à compter d'octobre 2018, de la conseillère en économie sociale et familiale.

**I-B - Investissement**

Section investissement	CA 2017	CA 2018	Evolution	
<b>Recettes</b>	14 163,88 €	12 655,19 €	- 1 508,69 €	- 10,7%
<b>Dépenses</b>	6 855,03 €	26 033,42 €	19 178,36 €	280%

**I-B-1 - Recettes**

CA 2017	CA 2018	Evolution	
14 163,88 €	12 655,19 €	- 1 508,69 €	- 10,7%

Les recettes d'investissement diminuent de 1 508,69 € par rapport à 2017. Elles sont directement liées aux dépenses d'investissement réalisées au cours des années précédentes et sont constituées de :

- FCTVA pour 4 273,77 € (récupération d'une partie de la TVA dépensée en 2016)
- Amortissements pour 8 381,42 €

**I-B-2 - Dépenses**

CA 2017	CA 2018	Evolution	
6 855,03 €	26 033,42 €	19 178,36 €	280%

Les dépenses d'investissement augmentent de 19 178,36 € par rapport à 2017. Elles sont principalement constituées de :

- Dépenses de matériel de bureau et informatique (ordinateurs, écrans...) pour 7 590,62 €
- Achat du logiciel métier du CCAS pour 18 442,80 €